



# VIDE DRESSING DES FAMILLES

## 7 mai 2025



## RÈGLEMENT PARTICIPANTS

**Article 1 :** Cette manifestation est organisée par l'Operata, l'espace socioculturel du CPIE-A Rinascita et se déroulera au **Jardin Pédagogique San Francescu – Arrière cour du 7 rue colonel Feracci à Corte le mercredi 7 mai 2025 de 10h00 à 16h00.**

**Article 2 :** Le Vide Dressing des familles a pour but de favoriser l'économie circulaire afin de lutter contre la précarité, la surconsommation et la production de déchets. Ainsi, le troc et les dons seront privilégiés, même si les ventes à petits prix seront autorisées sous certaines conditions (voir articles 5 et 6)

**Article 3 :** Seuls les vêtements et accessoires bébés et enfants, les jeux et jouets, les tenues et équipements sportifs et le matériel de puériculture seront concernés lors de ce vide-dressing. Tout autre objet ne répondant pas à ces catégories ne pourra être exposé.

**Article 4 :** Le vide dressing est réservé aux particuliers, non aux professionnels. Les particuliers sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés deux fois par an au plus, conformément à la Loi 2005-882 du 2 Août 2005 art.21 journal officiel du 3 Août 2005.

**Article 5 :** Pour bénéficier d'un emplacement (troc ou vente) et faciliter l'organisation, chaque famille devra s'inscrire au préalable auprès de l'Operata (voir formulaire d'inscription ci-joint). Aucune inscription ne sera acceptée le jour de la manifestation.

- **Pour un stand uniquement « TROC » sans contrepartie financière :** emplacement gratuit (une table mise à disposition)
- **Pour un stand « VENTE » :** emplacement à 12 € (8 € pour les adhérents de l'Operata) : une table mise à disposition (possibilité de réserver plusieurs emplacements). Merci de transmettre le règlement de votre emplacement au moment de l'inscription.

*Les recettes engendrées serviront à la mise en place d'activités familiales au sein de l'Operata.*

**Article 6 :** Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges, pertes, casses ou autres détériorations. De même, l'organisateur se dégage de toutes responsabilités en cas de litiges dus à un échange commercial. **Nous invitons les exposants « VENTE » à pratiquer des petits prix, accessible à tous, pour rester dans l'esprit de cette manifestation.**

**Article 7 :** Un espace « DONS » sera mis en place à la disposition de tous (donneurs comme preneurs). Chacun pourra y déposer et y prendre ce qu'il souhaite dans le respect de l'article 3.

A la fin de la journée, si les dons n'ont pas trouvé preneurs, ils pourront soit être récupérés par les donateurs, soit remis à une œuvre caritative type boutique solidaire, recyclerie, etc. par l'Organisateur.

**Les dons proposés doivent impérativement être propres, en bon état et ne présentant aucun danger pour les bénéficiaires.** L'Organisateur se réserve le droit d'enlever les objets de l'espace « DONS » qui ne seraient pas conformes à ces règles et à l'article 3.

**Article 8 : L'accueil des exposants se fera de manière échelonnée entre 9h00 et 10h00.** Dès leur arrivée, les exposants s'installeront dans les places qui leur seront attribuées. Les emplacements seront attribués au préalable et ne pourront être contestés. Seuls les organisateurs se réservent le droit de faire des modifications si nécessaires.

**Article 9 : Seules tables et chaises sont fournies par l'Organisateur.** Grilles, portants, caisses, parasols, etc. ne seront pas fournis.

**Article 10 : Les exposants sont invités à rendre leur stand attractif et s'engage à respecter l'environnement naturel** qui accueillera la manifestation (nettoyage, ne rien accrocher ou clouer aux arbres, etc.)

**Article 11 :** L'Organisateur se réserve le droit d'annuler ou reporter la manifestation (conditions météorologiques, manque de participants, actualités, etc.).

**Article 12 : La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement.**

Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

### ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussignée : \_\_\_\_\_ né(e) le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
et domicilié(e) à :

participant non professionnel à la vente au déballage organisée par l'Operata, l'espace socioculturel du CPIE – A Rinascita, organisée à Corte le 7 mai 2025, déclare sur l'honneur :

- n'avoir participé dans l'année à aucune autre vente de même nature
- avoir participé à une seule autre vente dans l'année de même nature

Je déclare également sur l'honneur que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés.

Fait à : \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Signature :



# VIDE DRESSING DES FAMILLES

## 7 mai 2025



### FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

Souhaite :

- Un emplacement « TROC » (Gratuit)
- Un emplacement « VENTE » :  12 € par emplacement  8 € si adhérent à l'Operata
- Si vous souhaitez plus d'un emplacement « VENTE », merci d'indiquer le nombre : \_\_\_\_\_ emplacements

Soit un total de \_\_\_\_\_ € réglé par  chèque  espèces

J'atteste avoir pris connaissance du règlement ci-joint et m'engage à le respecter

Fait à : \_\_\_\_\_ Le : \_\_\_\_\_

Signature :